

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2017-84**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté définissant le taux de prise en charge des primes ou cotisations éligibles à l'aide à l'assurance récolte contre les risques climatiques pour l'année 2018;

En ayant délibéré lors de sa séance du 11 octobre 2017,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.**

Fait le 11 octobre 2017.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Thomas GROH